

N° du film : 117247

Version : 2

1999-03-11

Entente/contrat :

QUAND JE SERAI PARTI... VOUS VIVREZ ENCORE

GENRE : Drame historique

RÉSUMÉ :

En 1938, François-Xavier Bouchard et quelques autres Patriotes exilés aux États-Unis reviennent clandestinement au Québec, après avoir échoué en 1937 leur première tentative de soulèvement contre le "joug anglais". Sitôt revenu, François-Xavier se joint à un groupe secret, appelé les Frères Chasseurs, pour tenter à nouveau de délivrer le Québec de l'autorité monarchiste. Les Frères Chasseurs ont à leur tête le Chevalier de Lorimier, qui négocie avec les États-Unis l'achat d'armes, nécessaires au soulèvement qu'il propose. La tentative avortée pour recevoir ces armes américaines entraîne un échec lamentable qui mène De Lorimier, Bouchard et plusieurs de leurs compagnons à une prison montréalaise où ils seront jugés et condamnés à mort. Le 15 février 1939, cinq parmi eux seront pendus tandis que François-Xavier voit sa condamnation à mort transformée en exil à l'étranger. Il reviendra 13 ans plus tard, ayant écrit ses mémoires.

MOTIFS :

Le journal de François-Xavier Prieur (le Bouchard du film) donne lieu à cette oeuvre de Michel Brault qui raconte, selon le réalisateur, "l'histoire d'une défaite mais aussi l'histoire d'une survivance". Cette fresque historique présente à peu près toutes les alternatives qui s'offraient aux québécois de l'époque : depuis la résignation prônée par le grand-père (Paul Hébert) jusqu'à la révolte de François-Xavier (Francis Reddy) en passant par l'attitude ambivalente du père (Claude Gauthier), ancien révolté lui-même, et celle de la mère qui ne veut pas perdre ses enfants à la guerre. Il y a quelques moments visuellement forts (quand le père se fait marquer la main au fer rouge) mais brefs. Le jury estime que l'oeuvre peut être vue par un large public, y compris par ceux qui ont moins de 13 ans, en raison de la sobriété de l'ensemble.

CLASSEMENT : Visa général

INDICATION(S) : -

22 mars 1999

Telesforo Tajuelo
Président du jury d'examen